

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

Le ministre délégué, chargé de la ville

Paris, le **25 JUIN 2013**

Monsieur le Député-Maire,

Conformément aux engagements du Président de la République, le comité interministériel des villes (CIV) en date du 19 février dernier a décidé d'expérimenter, dès 2013, le dispositif des « emplois francs ».

Ce dispositif, qui consiste en une aide forfaitaire à l'embauche de jeunes résidents de zones urbaines sensibles, constitue non seulement un instrument de lutte contre le chômage des jeunes, mais également un outil de lutte contre les discriminations. Il vise en effet à favoriser l'embauche de ces jeunes qui rencontrent des difficultés spécifiques d'accès à l'emploi, dans les territoires où le taux de chômage est deux fois plus élevé que dans les unités urbaines environnantes, et ce même lorsqu'ils sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Il complète aussi les nouvelles mesures décidées par le Gouvernement que sont les emplois d'avenir et les contrats de génération.

Dix sites ont été retenus pour expérimenter cette mesure, vous en trouverez la liste ci-jointe. Comme vous le savez, dans votre circonscription, comporte plusieurs sites expérimentaux la commune de Wattrelos dont vous êtes le maire et celle de Roubaix.

Le bénéfice de l'aide (d'un montant de 5000 euros, faisant l'objet de deux versements) est ouvert aux jeunes de moins de trente ans, faisant état d'une durée de recherche d'emploi d'au moins douze mois au cours des dix-huit derniers mois.

Les entreprises bénéficiaires relèvent du secteur marchand. Leur lieu d'implantation est indifférent. Elles s'engagent à embaucher un jeune répondant aux conditions d'éligibilité, sous contrat à durée indéterminée et à temps plein. L'aide forfaitaire sera gérée par Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

La mesure concerne 2000 emplois pour l'année 2013 et près de 10 000 sur les trois prochaines années.

Monsieur Dominique BAERT
Député du Nord
Maire de Wattrelos
Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquièrre
BP 109
59393 WATTRELOS CEDEX

L'expérimentation sera étendue à des sites supplémentaires en 2014 et 2015. L'évaluation de cette expérimentation sera mise en place dès son démarrage et contribuera à déterminer les conditions de généralisation éventuelle de la mesure.

Les préfets de région et de département seront destinataires dès leur publication des textes réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de la mesure. Celle-ci devra être immédiate.

L'enjeu est important pour les jeunes des quartiers populaires. Je sais pouvoir compter sur votre implication personnelle et vous en remercie.

Mon cabinet et le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes sont à votre disposition pour vous apporter toutes les informations utiles concernant ce nouveau dispositif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma considération distinguée.



François LAMY

ANNEXE

Liste des communes éligibles au dispositif expérimental « emplois francs »

- Amiens
- Clichy-sous-Bois, Montfermeil
- Fort de France, Le Lamentin
- Grenoble, Echirolles, Fontaine, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux
- Lille, Croix, Haubourdin, Hem, Loos, Mons-en-Barœul, Roubaix, Seclin, Tourcoing, Wattrelos
- Marseille, La Ciotat
- Perpignan
- Saint-Quentin
- Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Villiers-le-Bel,
- Toulouse, Cugnaux